Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500804-20260506-D2605008-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 6 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice :	**23**	**Date de convocation :**	**30 avril 2026**
Présents :	**21**	**Date d'affichage :**	
Votants :	**23**		

L'an deux mil vingt-six, le **six mai**, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique **TRAON**, Maire.

Étaient présents : Noëla **BOKI SOGUE**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Housna **BOUIMLALEN**, Agnès **BREGENT**, Aurélie **DENAIS**, Yannick **FOLGOAS**, Arnaud **FRANCOIS**, Christian **GAUTIER,** Nathalie **GODET**, Stéphanie **GRÔNE**, Sylvie **LAFERTE**, Béatrice **LAMBERT**, Jean-Luc **LE BRETON**, Karen **LE MOUËLLIC**, Pascal **LEMORDANT**, Thierry **RAMARE**, Magali **ROBIN**, Christophe **TOUFFET**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Étaient absents : Sylvie **GARDANS** qui donne procuration à Dominique **TRAON**, Virginie **LEMARCHAND** qui donne procuration à Magali **ROBIN**.

Secrétaire de séance : Noëla **BOKI SOGUE**.

OBJET : D/26/05/008 – Affaires générales - Renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que L'article 1650-A du CGI prévoit l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique. Dans cette situation, la CIID se substitue à la CCID de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux professionnels, les biens divers et les établissements industriels.

La CIID peut être amenée à donner son avis sur les coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

La CIID est composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Les commissaires et suppléants en nombre égal (10 titulaires et 10 suppléants) sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants), dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres par voie de délibération des Conseils municipaux.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) soient équitablement représentées.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500804-20260506-D2605008-DE

Par ailleurs, les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Afin de constituer la CIID, chaque commune de Rennes Métropole pourra proposer au maximum trois contribuables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, propose une liste de trois candidats, pour figurer sur la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants, à établir par Rennes Métropole, en vue de la constitution de sa Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Agnès BREGENT – Stéphanie GRÔNE – Pascal LEMORDANT.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Dominique TRAON.